PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-030-2025-05

PUBLIÉ LE 19 MAI 2025

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2025-05-01-00006

Décision portant délégation de signature (enseignement et formations)

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - enseignement, recherche et formation

De donner délégation de signature à Thomas JEANJEAN, directeur général adjoint chargé de l'Education, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Cécile ECALLE, directrice de l'apprentissage, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | www.cci-paris-idf.fr

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage		
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences		
Cécile ECALLE	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Valérie AILLAUD	directeur de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

Article 3 – formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

1. spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
2. en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pèche maritime,
3. à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations et partenariats	
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Jean-Baptiste PORTEFAIX	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

Laure DUBOIS IMBERY	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	responsable coordination régionale Compétitivité et projets de territoires	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

Article 4 – apprentissage

De donner délégation de signature au collaborateur dont le nom suit, dans la limite de ses attributions, pour signer les contrats d'apprentissage et les conventions de financement y afférentes.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	Fonction
Cécile ECALLE	Directrice de l'apprentissage		
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	Responsable Administration et Performance du CFA des Sciences

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1er mai 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :
Sur le site www.cci-paris-idf.fr
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France